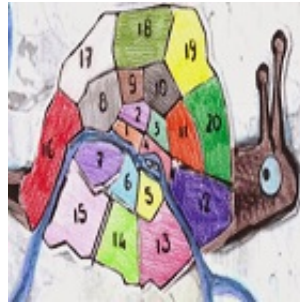


Paris : l'escargot perd son cœur



Au cours de la semaine dernière les habitants inscrits sur les listes électorales des quatre premiers arrondissements de Paris ont reçu un [courrier de Madame la Maire de Paris](#) présentant le futur regroupement des arrondissements sus mentionnés. Cette réforme sera mise en place lors des prochaines élections municipales soit à compter de mars 2020.

Un seul conseil d'arrondissement sera élu qui élira un seul maire. Une seule mairie subsistera sur les quatre actuelles et un nouveau nom devra être choisi pour cette entité.

Les électeurs concernés par ces changements sont appelés à s'exprimer dans le cadre d'une consultation portant sur le nom du regroupement ainsi que sur le lieu de la nouvelle mairie. Un vote par correspondance au moyen du matériel de vote envoyé au domicile dans les prochains jours (pratique très en vogue à la Mairie de Paris) aura lieu jusqu'au vendredi 12 octobre 2018 ou à l'urne les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018. Pourquoi deux courriers (l'annonce puis le matériel de vote) en si peu de temps? Un seul aurait été suffisant et aurait pu faire économiser des frais d'acheminement et d'impression. Le matériel de vote sera sans nul doute accompagné d'une nouvelle brochure explicative.

En juillet, une consultation citoyenne avait été lancée donnant lieu à quelques propositions de noms pittoresques «Boboland» «AirBnB district» ou plus sérieuses «Paris Village» (certains ne sont sans doute jamais venus dans l'hyper centre de Paris) «Secteur Lutèce».

Évitons l'ancien secteur téléphonique au bon vieux temps où le numéro de téléphone permettait par des lettres de localiser (sociologiquement) son interlocuteur : Archives soit ARC suivi du N°.

Seront finalement soumises au vote quatre propositions « Paris centre » « Premiers arrondissements de Paris » «Cœur de Paris» et «Paris 1 2 3 4». Les résultats permettront peut-être d'éclairer le choix définitif du Conseil de Paris début 2019.

Selon la proposition retenue nous pouvons nous poser la question, dans quelques dizaines d'années qui se souviendra de cette réforme et pourra expliquer la raison pour laquelle la numérotation des arrondissements parisiens commence au numéro cinq. En effet, selon le système dit de l'escargot, à partir du Palais des Tuileries, le 1er, résidence de l'Empereur, au temps d'Hausmann, se déroule telle une coquille les arrondissements de 1 à 20.

Concernant le choix de la localisation du bâtiment les mairies du 1^{er} et 2^{ème} arrondissement ont été jugées trop petites pour pouvoir accueillir les services adaptés au territoire. Il conviendra de départager les mairies du 3^{ème} et du 4^{ème} arrondissement. Nous pouvons nous interroger si le choix final ne se portera pas finalement sur la mairie du 3^{ème} au profit de l'extension, dans les locaux de la mairie du 4^{ème}, des bureaux des services logés dans l'Hôtel de Ville (où le mètre carré disponible se fait rare) où dans les bâtiments administratifs alentours.

Que deviendront les agents en surnombre suite à la rationalisation des services, encore des redéploiements en perspective....